

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

Unité territoriale : 71	Subdivision : 3
<p>Nom de l'inspecteur : Sophie OLEJNICZAK Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 29/11/2010 Date de l'inspection : 20/12/2010</p> <p>Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> annoncée <input checked="" type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle</p> <p>Motif de la planification ou détail des circonstances : programme pluriannuel de contrôle</p>	
Société : MPB France Commune : LA LOYERE Activité : valorisation de matières plastiques	AS / A / D / NC Priorité : A enjeux
<p>Liste des installations inspectées : Ensemble du site Thèmes : Situation administrative – Eaux – Déchets – Protection contre l'incendie Référentiels de l'inspection : arrêté préfectoral du 27/02/1998 et arrêté préfectoral modificatif du 14/06/2001 (AP), arrêté ministériel du 15/01/08 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées (AM), arrêté ministériel du 02/02/1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.</p>	
<p>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : M. GALLÉE Jean-Paul : Directeur général ; M. VERRIEN David : Responsable Production ; Mme BLOND : Attachée au directeur du site</p>	
<p>Principales constatations effectuées :</p> <p>Compte tenu de l'évolution de l'activité de l'entreprise ainsi que des évolutions des rubriques de la nomenclature (particulièrement celles introduites par les décrets n° 2010-367 et n° 2010-369 du 13/04/2010), l'exploitant s'est engagé à déposer un dossier de régularisation d'ici la fin du premier trimestre 2011. En attente de la régularisation de sa situation administrative, l'exploitant devra se restreindre aux activités pour lesquelles il est autorisé.</p> <p>Plusieurs observations et non-conformités ont été relevées :</p> <ul style="list-style-type: none">Les parois du bassin d'orage étaient affaissées. L'exploitant devra apporter les compléments suivants à l'inspection des installations classées : les justificatifs des travaux d'étanchéité des parois du bassin et la notice de dimensionnement du volume de ce bassin enfin de justifier le confinement du volume d'eau potentiellement polluée lors d'un incendie sur la zone de stockage extérieure.L'exploitant devra mettre en place un système de détection d'incendie dans les zones de stockage et fabrication de matières plastiques (hors d'usage d'après l'exploitant).L'exploitant devra faire réaliser l'analyse du risque foudre selon les dispositions de l'AM du 15/01/2008, et la tenir à disposition de l'inspection des installations classées sur le site. L'exploitant s'est engagé à produire cette étude d'ici le début de l'année 2011.L'exploitant devra maintenir en bon état de propreté les abords de l'établissement et des installations. Lors de la visite d'inspection, un mauvais état de propreté de la zone de stockage de matières plastiques extérieure a été constaté (envol de particules de matières plastiques).Une mesure du débit rejeté et de la concentration des polluants visés à l'article 35.2.1 doit être effectuée au moins tous les trois ans. Aucune analyse n'a été faite pour l'instant. L'exploitant devra faire réaliser ces analyses de rejets à l'atmosphère (atelier de transformation des matières plastiques) et les transmettre à l'inspection des installations classées.	
<p>Suites envisagées : Propositions de suite au préfet.</p>	

Liste des documents établis suite à la visite : Lettre à l'exploitant, tableau des constats, rapport de propositions de suites au préfet.

Chalon-sur-Saône, le 29 décembre 2010 L'inspecteur des installations classées Signé Sophie OLEJNICZAK	Vérification et approbation : Le responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire Signé Patrick ROBINEAU
--	--